



## FORMULAIRE DE DEMANDE DE DEROGATION A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE ARBORE

Commune de Bogis-Bossey  
Greffe Municipal  
Chemin de la Pinte 2  
1279 Bogis Bossey  
[greffe@bogis-bossey.ch](mailto:greffe@bogis-bossey.ch)  
022/960.52.53

Selon l'article 15 de la loi du 30 août 2022  
sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP

Propriétaire Prénom/Nom : .....  
Adresse : .....  
Commune : ..... Parcelle(s) N° : .....

### Objet concerné :

Joindre un plan de situation indiquant par numéro\* l'emplacement du patrimoine arboré concerné ainsi que des photographies.

Désignation exacte du patrimoine arboré faisant l'objet de la demande						
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)	Age (ans)	Etat sanitaire

Arbre remarquable inscrit à l'inventaire cantonal

*La requête doit être adressée par écrit à la commune qui transmet le dossier à la DGE-BIODIV pour instruction avec publication FAO*

### Demande :

Abattage

Elagage hors entretien courant

### Motifs :

Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés

Entrave avérée à l'exploitation agricole

Ombrage excessif (art. 61 code rural et foncier)

Impératif de construction ou d'aménagement (avec dispense d'enquête publique)

Impératif de construction ou d'aménagement (avec publication dans la FAO), n° CAMAC :.....

*La demande de dérogation doit être soumise uniquement avec la demande de permis de construire*

### Description des motifs de la demande :

.....  
.....  
.....  
.....

**Plantation compensatoire:**

Joindre un plan de situation indiquant par numéro\* l'emplacement des plantations compensatoires.

Désignation exacte des plantations compensatoires				
*N° sur plan	Nombre	Essence	Circonférence (cm) mesurée à 1 m du sol	Hauteur (m)

Lieu et date ..... Signature du propriétaire .....

**Aucun travail ne peut être exécuté sans autorisation municipale**

**A REMPLIR PAR LA COMMUNE**

La présente demande a fait l'objet d'un affichage au pilier public du ..... au .....

*Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Bogis-Bossey dans sa séance du ..... autorise la demande de dérogation précitée, et perçoit un émolument de chf 100.00*

Lieu et date .....

Signature :